

DÉTACHER DES SALARIÉS EN FRANCE : MOBILITÉ INTRA-GROUPE ET PRESTATION DE SERVICE INTERNATIONALE

OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE D'ENVOI ET RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRISE D'ACCUEIL EN FRANCE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : loi sur l'immigration, incidence en gestion RH de la révision de la directive 96/71 sur les travailleurs détachés.

LE CADRE LÉGISLATIF DU DÉTACHEMENT DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL

- › S'approprier la méthodologie des piliers juridiques du détachement
- › Définir le détachement au regard du droit du travail (entreprise d'envoi et salarié détaché)
- › Identifier le contexte du détachement selon l'activité et les liens contractuels (intra-groupe, prestation de service, sous-traitance)

LE PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT POUR LES SALARIÉS DÉTACHÉS

- › Découvrir la notion du noyau dur devant être respecté en droit du travail
- › Identifier la convention collective applicable au salarié détaché
- › Déterminer la structure de la rémunération du salarié détaché

LES FORMALITÉS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE D'UN DÉTACHEMENT

- › Préparer et soumettre la déclaration préalable SIPSI et la nomination d'un représentant
- › Se conformer aux formalités de conservation et de mise à disposition des documents

LES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE D'ACCUEIL EN FRANCE : DEVOIR DE VIGILANCE ET CO-RESPONSABILITÉ

- › Procéder à la vérification de :
 - la solidarité financière dans le cadre de la lutte contre le travail illégal
 - l'accomplissement des formalités préalables au détachement par l'employeur à l'étranger
 - la bonne application du principe d'égalité de traitement (rémunération, surveillance médicale, sécurité au travail, etc.)
- › Être alerte sur les contrôles de l'inspection du travail et les sanctions en cas de manquement

LES DISPOSITIFS DE L'IMMIGRATION APPLICABLE AU DÉTACHEMENT

- › Se poser les bonnes questions pour déterminer le dispositif
- › Identifier les exemptions applicables aux missions de moins de 3 mois
- › Recourir à la procédure de salarié détaché ICT dans le cadre d'une mise à disposition intra-groupe
- › Recourir à la procédure de prestation de service hors intra-groupe
- › Identifier la situation du salarié ressortissant d'un pays tiers, détaché par un employeur situé sur le territoire européen

ANALYSER L'IMPACT DU DÉTACHEMENT SUR LA PROTECTION SOCIALE DU SALARIÉ

- › Définir la notion de détachement en droit de la sécurité sociale
- › Différencier les différents textes relatifs au détachement (accords UE ou conventions bilatérales)
- › Anticiper les obligations et les coûts en l'absence de convention ou d'accord de sécurité sociale (Urssaf du Bas-Rhin)
- › Intégrer les sanctions en cas de non respect des obligations

FISCALITÉ DU SALARIÉ DÉTACHÉ

- › Déterminer la résidence fiscale des salariés : mobilité intra-groupe, prêt de main d'œuvre étrangère
- › Imposition des revenus dans les deux cas de détachement
 - avec ou sans refacturation
 - prix de transfert
 - retenue à la source
- › L'établissement stable : dans quel cas ? Quelle imposition pour le salarié ?
- › Prendre en compte la durée de l'exercice de l'emploi salarié en France : plus ou moins de six mois ?
- › Obligation d'information de l'employeur : comment être sûr de l'avoir accomplie ?

Etudes de cas pratiques en sous-groupes

OBJECTIFS

- Appliquer les règles juridiques juridiques du détachement dans le contexte international.
- Définir les formalités et les obligations de l'employeur étranger et de la société d'accueil en France.
- Appliquer les dispositifs d'immigration propres au détachement.
- Intégrer l'impact des conventions bilatérales de sécurité sociale afin de sécuriser la protection sociale des salariés détachés.
- Valider ses pratiques et monter en compétences.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Un panorama des dispositions à respecter par les entreprises accueillant des salariés détachés sur le territoire français (ressortissants UE et/ou pays-tiers)
- Des tableaux récapitulatifs et des check-lists pour mieux se repérer dans les formalités et les obligations

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs mobilité internationale, responsables et assistants des services RH/personnel ou la paie des salariés impatriés / expatriés
 Il est recommandé de disposer d'une expérience préalable en gestion RH des salariés impatriés et/ou expatriés

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

2 280 € HT - Réf : EXP-DETA
 2 488 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : La mobilité internationale
 (remise de 42 %, soit 208.22 € HT au lieu de 359 € HT)

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
 les 5 et 6 mars 2024 et le 7 mars 2024
 les 3 et 4 juillet 2024 et le 5 juillet 2024
 les 9 et 10 octobre 2024 et le 11 octobre 2024

